

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Au cours de sa séance du 26 mai, le Conseil a notamment :

Administration

- Décidé de nouvelles mesures en lien avec la problématique du Coronavirus
- Validé la fermeture estivale pour l'accès à la Place Centrale et à la circulation routière comme suit :
 - du vendredi soir 5 juin au dimanche soir 7 juin 2020
 - du mercredi soir 10 juin au dimanche soir 14 juin 2020
 - complètement du mercredi soir 17 juin au lundi 23 août 2020 à 13 h 00
- Validé la fermeture estivale de la Rue du Bourg de 18 h 30 à 06 h 00
- Validé de nouvelles directives en lien avec les jardins familiaux

Bâtiments publics

- Adjugé les travaux pour la sécurisation de la barrière de la galerie située à l'Accueil citoyen
- Adjugé les honoraires pour l'aménagement des combles du bâtiment Sinergy
- Adjugé les travaux de réfection des tranchées d'infiltration de l'Eglise du Bourg
- Adjugé les travaux de réfection de la toiture de la cage d'escalier de l'Ecole A
- Adjugé les travaux de rénovation de la porte du bâtiment Jean de Chatillon
- Validé le plan d'installation de chantier de l'Ancienne Gendarmerie

Travaux publics

- Adjugé, dans le cadre du réaménagement de la Place du Manoir, la fourniture de mobilier urbain, la fourniture et la livraison d'un lot d'éclairage public, la fourniture d'un lot de jardinage
- Adjugé les travaux de signalisation et de marquage du parking Semblanet
- Validé le principe de la carte "Mobilité douce – Carte Vélo"
- Validé le projet de marquage de jeux d'enfants ludiques le long de la rue du Bourg
- Validé le concept de la nouvelle place de jeux de l'Ecole de la Bâtiaz
- Validé la coupe du cerisier malade au bout de la rue des Morasses et son remplacement

Sports

- Validé le concept de protection COVID-19, dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale
- Engagé le personnel auxiliaire nécessaire à la surveillance, à l'entretien et la gestion de la caisse de la piscine municipale
- Reconduit la gratuité de l'accès à la piscine pour les enfants domiciliés à Martigny et nés en 2004 et plus jeunes
- Reconduit la réduction de 50 % sur les abonnements juniors (nés en 2000-2001, 2002 et 2003), rentiers AVS (âge légal)/AI, apprentis et étudiants domiciliés sur le territoire de la Commune de Martigny

Scolaire

- Adjugé l'achat de matériel scolaire pour 2020/2021
- Adjugé l'achat de matériel AC&M
- Adjugé l'achat de mobilier scolaire pour une classe de 4H en Ville
- Adjugé l'achat de meubles de rangement, de grandes tables réglables en hauteur, de diverses assises et de petit matériel pour 6 classes

- Adjugé l'achat de 10 armoires métalliques dans différents locaux des écoles
- Validé la modification de la Charte des écoles primaires

Constructions

Approuvé les demandes suivantes aux conditions développées dans l'autorisation elle-même :

- **Quadrимart Development Sàrl** : construction du bâtiment D, parcelles 221, 225 et 17688 plan 1, Rue des Morasses, En Ville, zone centre dispersé B à aménager, coord. 2571680/1105455
- **S.I Résidences Les Jardins d'Eden - Co Savalogis SA** : installation de fermetures de balcons sur l'ensemble des bâtiments - parcelles 4685 et 4687, plan 41, Chemin du Milieu, Martinet, zone habitat collectif B (R3), coord. 2571330/1106945
- **Aquinox Sàrl** : installation d'une pergola - parcelle 2790, plan 29, Rue du Guercet 103, Le Guercet, zone hameau (VH), coord. 2573924/1105883, propriété de Gabioud Marcel et Myriam
- **ALPA Sàrl Urbanisme et aménagement du territoire** : élaboration du Plan de Quartier (PQ) "Aux Champs Neufs" - parcelles 1192, 1196, 1199, 3660 et 7689, plan 15, Rue des Champs Neufs, Les Champs Neufs, zone habitat collectif B (R3), coord. 2571779/1106433
- **VIVA PIZZA** : enseigne complémentaire - parcelle 10366, plan 104, Rue des Fontaines 1, Le Bourg, zone vieille ville (VV), coord. 2571023/1104508
- **LONFAT Thierry** : installation d'une PAC - parcelle 15717, plan 14, Prés-Aubert 19, zone habitat individuel

Aménagement du territoire

- Adjugé les honoraires dans le cadre d'une demande de complément pour une notice d'impact sur l'environnement (NIE) demandé par le Service de l'environnement, dans le cadre du projet de modification partielle du PAZ et du RCCZ

Environnement

- Adjugé les dépliants d'information sur la gestion des déchets 2021, dans le cadre de la fusion avec la Commune de Charrat

- Validé le crédit complémentaire dans le cadre de l'évacuation de terres polluées pour la constructions sur la parcelle N° 16254 en DDP

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin de l'autorisation d'exploiter dont M. Denis VELEN était au bénéfice pour l'établissement Chez Ciccio à la Rue du Bourg 45 à Martigny au 15 mars 2020